Liste des produits et objets NON autorisés

- Diverses armes (au sens de la LArm, p. ex armes à feu, contondantes, blanches, etc.);
- Stupéfiants (cannabidiol ou CBD, drogues douces et dures, etc.);
- Alcool et produits contenant de l'alcool;
- Produits inflammables (alcool, parfum, etc.);
- Encens, huiles essentielles, bougies;
- Lames de rasoir professionnel, rasoir droit, rasoir coupe-chou;
- Médicaments (doit passer par le médical pour accord);
- Haut-parleurs/enceintes de plus de 15 watt;
- Ficelles, fils, cordons, rubans adhésifs;
- Chauffages, ventilateurs;
- Outillages divers;
- Drones;
- Supports de contenus pornographiques, sexistes, racistes ou faisant l'apologie de la violence:
- Commandes alimentaires (Uber Eat, Domino Pizza, Kebab, Mc Donald's, etc.);
- Plats artisanaux "fait maison";
- Produits alimentaires frais qui ne sont pas emballés d'origine et qui ne portent pas d'étiquette de provenance originale (produits boulangers, charcuterie, fromage, poissons, etc., sauf les fruits);
- Gâteaux non emballés d'origine (gâteaux d'anniversaire sur autorisation de la direction);
- Chocolats avec "surprise" à l'intérieur (jouet, bonbons, etc.);
- Crevettes et fruits de mer non cuits et non décortiqués.

Particularités

- Toutes les lotions pour le corps, pour les cheveux et autres produits pharmaceutiques ou médicaux doivent faire l'objet d'une demande. Ils doivent être validés au préalable par la direction et le médical.
- Les parfums sont tolérés s'ils sont déposés au greffe et utilisés devant les agents.
- Les détenus avec une expérience de coiffeur peuvent disposer de matériel de coiffure, déposé au greffe et avec accès sur demande.
- Les fleurs et plantes (de taille raisonnable) sont soumises à l'autorisation de la direction.
- Il en va de même pour les instruments de musique.

Cette liste peut être modifiée à tout moment

Etat au 26.01.2022